

(N<sup>o</sup> 296.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 MAI 1847.

### **Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux Publics, un crédit supplémentaire de 300,000 francs pour couvrir des dépenses ar- riérées.**

*(Voir les Nos 323, 329 et 333, session 1845-1846, les Nos 339 et 354, session 1846-1847 de la Chambre des Représentants, et le N<sup>o</sup> 295 du Sénat.)*

MESSIEURS,

Votre Commission m'a fait l'honneur de me nommer son rapporteur pour vous rendre compte de sa délibération sur le crédit de 300,000 fr., voté par la Chambre des Représentants, au Département des Travaux Publics.

La demande du Ministre s'élevait primitivement à 633,917 fr. 12 centimes, mais la Chambre des Représentants, pressée de se séparer, n'a cru devoir voter que 300,000 francs pour pourvoir aux paiements les plus urgents.

Votre Commission me charge de vous proposer l'adoption du crédit voté.

Le Baron DE ROYER DE WOLDRE.

Le Baron DE STASSART.

ED. DE ROUILLÉ.

Le Baron E. F. COPPENS, Rapporteur.